

Programme de bourses d'études du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
destiné aux étudiants syriens résidant en Jordanie, au Liban et en Turquie

**APPEL A CANDIDATURES
2021**

Dans le cadre de l'aide spécifique apportée aux réfugiés syriens, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a mis en place un programme de bourses d'études destinées à des étudiants syriens inscrits au sein d'un établissement d'enseignement supérieur français.

Ce programme comprend deux volets distincts :

- Un volet pour les étudiants syriens résidant en France ;
- Un volet pour les étudiants syriens résidant au Liban, étendus en 2021 en Jordanie et en Turquie

La gestion de ce programme a été confiée à Campus France.

PRESENTATION DU PROGRAMME – VOLET LIBAN JORDANIE TURQUIE - 2021

➤ Objectifs

Ce volet vise à financer sur une durée de 3 ans maximum les études en France d'étudiants de nationalité syrienne résidant en Jordanie, au Liban et en Turquie au moment de leur candidature.

➤ Domaines d'études

Les domaines d'études concernés par ce programme sont :

- Les sciences au sens large (sciences de l'ingénieur, sciences exactes : agronomie, mathématiques, physique, chimie et sciences de la vie, nano et biotechnologies, sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement, sciences et technologies de l'information et la communication) ;
- L'économie et la gestion ;
- Le droit et les sciences politiques ;
- Les sciences humaines et sociales ;
- L'architecture et l'urbanisme ;
- L'art.

➤ Niveaux d'études

Les candidats devront être inscrits à la rentrée 2021 dans une formation de niveau Licence 3 (L3) ou master (M1 ou M2) ou suivre une formation linguistique en vue d'une inscription en master (M1 ou M2) à la rentrée 2022.

CAMPUS FRANCE

➤ Durée de la bourse et prise d'effet

La bourse est attribuée pour une durée de 12 à 36 mois :

- 12 mois pour une inscription directe en Master 2 ;
- 24 mois pour une inscription directe en Master 1 ;
- 36 mois pour une inscription directe en Licence 3.

La bourse pourra être attribuée pendant une période de formation linguistique d'une durée d'une année universitaire, préalablement à l'inscription en Master.

La bourse prendra effet à la rentrée universitaire 2021, à l'arrivée des étudiants en France.

➤ Prestations prévues par ce programme de bourses

Ce programme prend uniquement en charge l'étudiant partant en France pour la durée de la bourse.

Pour le boursier :

- Billet d'avion aller-retour en classe économique depuis le pays de résidence (Jordanie, Liban ou Turquie) jusqu'au lieu d'études en France ;
- Protection sociale : remboursement de la mutuelle à hauteur de 264 € par an ;
- Allocation mensuelle de 700 € ;
- Aide à la recherche d'un logement CROUS ;
- Suivi pédagogique semestriel par Campus France en février et juin de chaque année ;
- Exonération du paiement des droits d'inscription afférents à la préparation d'un diplôme national ou du titre d'ingénieur diplômé, dans les établissements publics relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Exonération du paiement des frais de Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

L'étudiant sera accompagné dans ses démarches pour l'obtention du visa.

Pour l'établissement d'accueil :

- Versement à l'établissement d'accueil d'une somme forfaitaire de 1 000 € par an et par boursier.
Cette somme doit permettre à l'établissement de désigner un référent unique, chargé de communiquer à Campus France les informations relatives au déroulement des études du boursier et de l'accompagner dans la résolution des éventuels problèmes administratifs ou pédagogiques qu'il pourrait rencontrer. Cette somme est versée à l'établissement par Campus France sur présentation d'une facture.

PROCESSUS DE SELECTION – VOLET 2021

➤ Conditions d'éligibilité

- **Nationalité** : Les candidats doivent être de nationalité syrienne exclusivement. Les dossiers de candidats présentant un passeport non-syrien seront automatiquement refusés.
- **Pays de résidence actuel** : Les candidats doivent résider en Turquie, en Jordanie ou au Liban au moment du dépôt de candidature.

Les dossiers d'étudiants résidant en dehors de ces pays seront automatiquement refusés.

- **Age** : A qualité de candidature égale, la priorité sera donnée aux candidats nés après le 1^{er} septembre 1993.
- **Formations concernées** : Les candidats au volet 2021 de ce programme de bourse devront être inscrits à la rentrée 2021 dans une formation de niveau Licence 3 ou Master (M1 ou M2) ou suivre une formation linguistique en vue d'une inscription en Master à la rentrée suivante dans les domaines mentionnés dans la présentation du programme.
- **Cumul de bourses** : La bourse attribuée dans le cadre de ce programme n'est pas cumulable avec d'autres programmes de bourses d'études (exemples : bourse du gouvernement français, bourse sur critères sociaux du CROUS, bourse européenne, bourse du gouvernement syrien ou de toute autre institution syrienne, bourse octroyée par une collectivité territoriale, bourse octroyée par une fondation privée, etc.). Si un étudiant retenu dans le cadre de ce programme bénéficie d'une autre bourse, il devra renoncer à l'une des deux.
- **Niveau de langue** : Si un candidat souhaite intégrer à la rentrée 2021 une formation Licence 3 ou niveau Master, son niveau de langue doit lui permettre d'intégrer une formation de spécialité, suivant les prérequis définis par l'établissement d'accueil.

➤ Présentation des candidatures

Les candidats adressent à l'Ambassade de France en Jordanie, en Turquie ou au Liban leur dossier de candidature complet :

- Formulaire de candidature complété ;
- Justificatifs du parcours académique (relevés de notes et diplôme obtenus) ;
- Lettre de motivation en français ou en anglais ;
- Photocopie du passeport.

Les dossiers devront être adressés aux adresses mails décidées préalablement par chaque Ambassade de France des pays concernés. Pour le Liban : beyrouth@campusfrance.org

➤ Sélection des dossiers

La sélection des dossiers est effectuée par un comité de sélection présidé par l'Ambassadeur pour la Syrie et associant les Ambassades de France au Liban, en Jordanie et en Turquie, les représentants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de Campus France.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Le niveau académique du candidat, tel qu'il ressort de son parcours universitaire antérieur ;
- La qualité et la pertinence du projet personnel et professionnel du candidat ;
- La priorité sera donnée aux étudiants disposant d'un projet d'études et/ou professionnel dans des domaines stratégiques pour la Syrie de demain ;
- A qualité de candidature égale, la priorité sera donnée aux étudiants syriens bénéficiant du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire et/ou nés après le 1^{er} septembre 1993 ;
- A qualité de candidature égale, respect de la parité.

La décision finale appartient au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères qui détermine la liste des lauréats.

Au terme du processus, la bourse est conditionnée par l'obtention du visa par le consulat général de France ainsi que par l'admission effective de l'étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur français dans le cas où le candidat souhaite intégrer directement une formation Licence 3 ou niveau Master.

➤ Calendrier

- 31 janvier : Date limite de réception des candidatures
- Mi-mars 2021 : Comité de sélection
- Fin mars 2021 : Annonce de l'attribution des bourses aux étudiants sélectionnés par le comité
- Avril-Juillet : Cours de français proposés localement par les ambassades
- Rentrée 2021 : Début de la bourse d'études à l'arrivée des étudiants en France

CONTACT

Toute question, demande de conseils et dépôt de dossier de candidature (formulaire accompagné des pièces demandées), doivent être adressés par courriel à : alissa.viguiier@diplomatie.gouv.fr